

Module n°1 : PARCOURS ARH - Module 1 : Les aspects réglementaires de l'absentéisme

Contexte

Dans un contexte de transformation constante en terme de gestion des ressources humaines, l'ANFH souhaite proposer un parcours de formation adapté prenant en compte les évolutions des métiers des ressources humaines. Les missions de l'agent administratif au service des ressources humaines sont multiples et en constante évolution ; ainsi, cette formation s'adresse aussi bien à un public déjà en poste qu'à des agents récemment nommés. Elle est proposée sous forme de modules présentés indépendamment les uns des autres.

Objectifs

- Maîtriser les particularités juridiques des différents types de congés maladie
- Maîtriser la gestion des accidents et maladies imputables au service
- Sécuriser les procédures et décisions individuelles
- Actualiser ses connaissances en intégrant les dernières actualités
- Identifier les incidences pratiques sur la gestion quotidienne des ressources humaines,
- Adapter les pratiques professionnelles et construire les outils à mettre en place pour la mise en œuvre de ces mesures

Programme

1. Rappel sur les grands principes de la fonction publique: hiérarchie des normes, principe de la GRH, veille réglementaire.
2. La gestion des congés pour raison de santé des agents contractuels: maladie ordinaire / grave, AT/MP.
3. La gestion des congés pour raison de santé des agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires): maladie ordinaire, longue maladie.
4. La gestion des accidents et maladies imputables au service: réglementation, procédure de reconnaissance, congés pour invalidité temporaire imputable au service.
5. La gestion des inaptitudes pour raison de santé: le cycle de l'inaptitude.
6. Les incidences des congés pour raisons de santé sur la gestion du temps de travail.
7. Actualités jurisprudentielles.

Public

Tout agent affecté à la gestion du personnel hospitalier

Exercice
2024

Nature
AFR

Organisé par
CNEH

Durée
14 heures

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences